

P.P.R.E. 46

Programme Personnalisé de Réussite Educative

« A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur de l'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place conjointement un Programme Personnalisé de Réussite Educative ». décret du 24 août 2005 art 4 – BO n°31 du 1^{er} septembre 2005

Ce document doit être complété par l'équipe pédagogique* et discuté avec les parents ou les responsables légaux de l'enfant. Il est présenté à l'élève.

*« Le maître de la classe fait part au conseil des maîtres de cycle de ses observations et des évaluations. Le conseil des maîtres du cycle analyse la situation de l'élève, définit les actions à mettre en œuvre, formalise le PPRE que le maître de la classe présente, avec le directeur, aux parents. »

Il devra être joint au livret scolaire.

Nom :	Classe :	Cycle :
Prénom :	Ecole :	
Date de naissance :	Cadre général du PPRE : Maintien – repérage aux évaluations – FLE* - autres <small>* Français Langue Etrangère</small>	

Joindre et s'appuyer sur les résultats aux évaluations
(tableaux J'ade : bilan complet, profil de l'élève...)

Analyse diagnostique

Compétences attendues acquises Points d'appui	Compétences attendues non-acquises Difficultés rencontrées

Identification des compétences prioritaires retenues :

- 1.
- 2.

Entretien avec l'élève

Nom :

Prénom :

1- Ce que tu réussis bien		2- Ce qui est difficile pour toi	
3- Ce que tu vas essayer d'améliorer			
4. Qui va pouvoir t'aider ?			
A l'école			
A la maison			
Hors de l'école			
5. Nous nous retrouverons pour faire le point ...			

Programme Personnalisé de Réussite Educative

Compétences prioritaires (1 à 2) cf page 1	Actions mises en oeuvre		Bilan
	A l'école	Dans la classe	
		Dans les cycles	
		Avec l'aide du RASED (si besoin)	
	Hors de l'école	A la maison	
		Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)	
Date retenue pour le bilan :			

EMPLOI DU TEMPS DE L'ENFANT*

Résumer de façon simple à l'enfant ce qu'il fera, avec qui, quand, où et avec quel(s) outil(s).
Construire avec lui son emploi du temps.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin						
Après-midi						
Hors temps scolaire						

Programme adopté le :	
Personne garante du projet : le directeur	
Durée prévisionnelle :	

Signataires du Programme Personnalisé de Réussite Educative		
L'enseignant	Les parents	Le directeur ou chef d'établissement
RASED	Autre	Autre